

N° 96-0661 - Finances et programmation - Compte administratif 1995 - Budget principal - Direction des finances et du contrôle de gestion - Service du budget -

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 avril 1996, par lequel monsieur le président :

A. Expose ce qui suit :

Le compte administratif 1995, que je vous propose d'approuver, constate les réalisations à la clôture de l'exercice 1995, le 31 décembre 1995 pour la section d'investissement et à la fin de janvier 1996 pour la section de fonctionnement, c'est-à-dire après la journée complémentaire.

En 1995, les dépenses totales ont atteint 6 882 MF. Elles se répartissent entre :

- 3 530,8 MF en fonctionnement contre 3 529,6 MF en 1994. Le rapprochement des deux chiffres traduit au mieux la permanence des efforts de gestion,

- 3 350,8 MF en investissement contre 3 633 MF en 1994, soit 282 MF de moins. Cet écart est principalement issu du fort avancement des concours et travaux réalisés pour le tronçon nord du périphérique (372 MF de moins en 1995 qu'en 1994).

Parallèlement, les recettes de fonctionnement (3 588,8 MF) ont évolué de 2,79 %, soit 98 MF de plus qu'en 1994 (3 491 MF). Le produit fiscal, y compris les compensations versées par l'Etat, a augmenté de 75 MF, soit 3,3 % de plus qu'en 1994, il explique l'essentiel de l'évolution.

Ainsi, en 1995, année du renouvellement de l'exécutif, la Communauté a maintenu, grâce au niveau élevé de ses commandes, son rôle d'agent économique de premier plan. Ce résultat est d'autant plus significatif pour un donneur d'ordre public qu'il est assorti de délais de paiement particulièrement rapides : 17 jours pour mandater, moins de 40 jours pour que les sommes soient créditées sur les comptes bancaires des fournisseurs.

Compte administratif 1995 - budget principal - synthèse (en francs) - tableau n° 1 -

Objet	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes			
budget primitif 1995	2 505 878 283,00	2 505 878 283,00	6 042 300 679,00
total prévisions	4 341 607 368,26	3 560 707 030,97	7 902 314 399,23
réalisations	3 369 688 954,85	3 588 835 643,03	6 958 524 597,88
taux de réalisations (%)	77,61	100,79	88,06
Dépenses			
budget primitif 1995	3 536 422 396,00	3 536 422 396,00	6 042 300 679,00
total prévisions	4 248 435 824,98	3 725 629 356,63	7 974 065 181,61
réalisations	3 350 777 871,85	3 530 788 959,27	6 881 566 831,12
taux de réalisations (%)	78,87	94,77	86,30
résultats de l'exercice	18 911 083,00	58 046 683,76	76 957 766,76
résultats antérieurs reportés	- 93 171 543,28	164 922 325,66	71 750 782,38
résultats de clôture	- 74 260 460,28	222 969 009,42	148 708 549,14

L'année 1995 s'est achevée avec un excédent global de clôture de 148,71 MF.

Les crédits restant à réaliser, qui apparaissent en fin d'exercice, seront reportés lors du vote du budget supplémentaire de 1996. Ces reports s'établissent ainsi (voir tableaux n° 3, 4, 6 et 7 ci-après) :

- en investissement :

* dépenses	709 031 465,50 F
* recettes	818 894 140,72 F

- en fonctionnement :

* dépenses	103 225 588,72 F
* recettes	10 107 520,27 F

Au cours de l'exercice 1995, 53 440 mandats de dépenses et 6 699 titres de recettes ont été émis au budget principal sur 3 060 lignes de crédits.

Les crédits budgétaires ont été modifiés par 1 427 virements et 1 025 décisions modificatives qui vous ont été soumis au furet à mesure.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Les dépenses globales (dépenses réelles et mouvements d'ordre) -

- prévisions	3 725 629 356,63 F
dont budget primitif	3 536 422 396,00 F
- réalisations	3 530 788 959,27 F
- écart	194 840 397,36 F
(prévisions - réalisations)	
- taux de réalisation	94,77 %

L'exercice 1995 s'est achevé avec des réalisations globales de dépenses, pour la section de fonctionnement, de 3 530 788 959,27 F. Le taux de réalisation se situe à 94,77 %, taux légèrement inférieur à celui de 1994 (95,84 %).

Les seules dépenses réelles de fonctionnement, hors prélèvement et amortissements, s'élèvent à 2 798 MF (soit 2 467 F par habitant) et montrent une évolution de + 2,79 % par rapport à 1994 (+ 76 MF), légèrement supérieure à l'inflation et aux recettes réelles qui progressent de seulement + 2,22 %.

Malgré la maîtrise globale des dépenses, l'effet de ciseaux existe, même s'il reste peu marqué. Il est, sur le budget principal, de l'ordre de 0,5 %, soit environ de 17 MF. Sa cause principale est d'abord à rechercher dans la faiblesse de l'évolution des transferts de l'Etat.

Compte administratif 1995 - budget principal - section de fonctionnement - dépenses (en MF) - évolution des réalisations entre les exercices 1994 et 1995 - tableau n° 2 -

Réalizations au compte administratif	Années		Variation	
	1994	1995	Montant	%
total mouvements réels (1)	2 722,062	2 798,054	+ 75,992	+ 2,79
dont personnel	878,569	965,067	+ 86,498	+ 9,84
total des dépenses courantes hors personnel	1 843,493	1 832,987	- 10,506	- 0,57
amortissements	229,928	286,671	+ 56,743	+ 24,68
prélèvement	577,592	446,064	- 131,528	- 22,77
total autofinancement brut (2) (mouvements d'ordre)	807,520	732,735	- 74,785	- 9,26
total budget (1 + 2)	3 529,582	3 530,789	+ 1,207	+ 0,03

Compte administratif 1995 - budget principal - section de fonctionnement - détail des dépenses (en MF) - tableau n° 3 -

Comptes	Libellés	Prévision 1995	Réalisation 1995	Taux de réalisation (%)	Montant des reports	Annulations	Taux de répartition (%)
60	Denrées et fournitures consommées -	105 165 666,30	93 728 215,01	89,12	9 666 962,54	1 770 488,75	2,65
	- habillement	10 412 737,37	9 801 708,67	94,13	584 749,62	26 279,08	0,28
	- carburants	14 080 178,54	13 235 294,59	94,00	827 490,09	17 393,86	0,37
	- combustibles	3 125 366,19	2 600 447,57	83,20	493 676,56	31 242,06	0,07
	- fournitures de voirie	25 936 215,15	24 914 160,65	96,06	998 803,02	23 251,48	0,71

	- fournitures de bureau	4 207 233,01	3 155 598,77	75,00	461 293,64	590 340,60	0,09
--	-------------------------	--------------	--------------	-------	------------	------------	------

	- autres	47 403 936,04	40 021 004,76	84,43	6 300 949,61	1 081 981,67	1,13
61	Frais de personnel	992 927 554,10	965 066 778,38	97,19	3 801 660,95	24 059 114,77	27,33
	- rémunérations	751 753 798,34	730 655 172,72	97,19	3 801 660,95	17 296 964,67	20,69
	- charges patronales (dont CNFPT)	241 173 755,76	234 411 605,66	97,20	0,00	6 762 150,10	6,64
62	Impôts et taxes -	39 181 990,70	34 753 775,40	88,70	1 862 011,25	2 566 204,05	0,98
	- versement transport	8 491 654,63	8 048 023,86	94,78	0,00	443 630,77	0,23
	- taxes foncières	13 972 017,47	13 964 591,89	99,95	0,00	7 425,58	0,40
	- autres impôts	16 718 318,60	12 741 159,65	76,21	1 862 011,25	2 115 147,70	0,36
63	Travaux et services extérieurs -	694 270 357,68	649 393 006,74	93,54	37 664 229,34	7 213 121,60	18,39
	- loyers et charges locatives	29 085 662,37	26 013 720,90	89,44	1 923 402,52	1 148 538,95	0,74
	- entretien de bâtiments	44 585 445,19	38 507 001,44	86,37	5 652 554,34	425 889,41	1,09
	- entretien voirie et réseaux	226 572 086,05	213 855 973,97	94,39	11 743 622,06	972 490,02	6,06
	- autres entretiens (terrains, matériels)	21 612 353,46	17 921 620,16	82,92	3 345 641,02	345 092,28	0,51
	- travaux d'exploitation à l'entreprise (dont ordures ménagères et nettoyage)	265 975 437,19	257 335 132,29	96,75	6 267 553,12	2 372 751,78	7,29
	- acquisition de matériel, outillage, mobilier	8 165 066,33	6 987 240,66	85,57	697 485,27	480 340,40	0,20
	- électricité, eau, gaz	34 057 325,61	31 204 575,18	91,62	2 230 773,44	621 976,99	0,88
	- travaux pour compte de tiers	45 859 867,68	39 220 923,34	85,52	5 803 197,57	835 746,77	1,11
	- assurances	18 357 113,80	18 346 818,80	99,94	0,00	10 295,00	0,52
64	Participations et prestations au bénéfice de tiers -	574 976 805,88	566 554 841,83	98,54	3 741 470,88	4 680 493,17	16,05
	- cotisations, participations (SYTRAL, 379,6 MF, eaux pluviales 116 MF)	543 892 370,85	541 150 005,73	99,50	1 628 525,50	1 113 839,62	15,33
	- remboursement frais divers	7 880 734,31	6 499 623,05	82,47	516 126,30	864 984,96	0,18
	- prestations diverses	23 203 700,72	18 905 213,05	81,47	1 596 819,08	2 701 668,59	0,54
65	Allocations, subventions -	57 273 237,53	37 457 396,43	65,40	15 359 049,55	4 456 791,55	1,06
	- subventions	27 991 338,80	26 211 863,78	93,64	1 265 802,67	513 672,35	0,74
	- allocations diverses	29 281 898,73	11 245 532,65	38,40	14 093 246,88	3 943 119,20	0,32
66	Frais de gestion générale et transport -	182 921 359,60	135 074 654,59	73,84	16 359 860,64	31 486 844,37	3,83
	- fêtes et cérémonies	3 804 852,01	2 613 300,28	68,68	454 491,91	737 059,82	0,07
	- frais de transport	5 007 223,25	3 333 905,63	66,58	206 921,81	1 466 395,81	0,09
	- prestations de service (études diverses, informatique)	124 761 565,01	96 418 802,66	77,28	13 939 830,81	14 402 931,54	2,73
	- autres frais de gestion générale	25 487 429,88	19 633 232,83	77,03	1 750 127,73	4 104 069,32	0,56
	- indemnités, frais de missions des élus	13 809 396,00	13 075 413,19	94,68	8 488,38	725 494,43	0,37
	- sûreté budgétaire	10 050 893,45	0,00	0,00	0,00	10 050 893,45	0,00
67	Frais financiers - dont intérêts des emprunts	333 210 109,00	304 311 107,80	91,33	14 770 343,57	14 128 657,63	8,62
		332 390 932,00	303 523 068,67	91,32	14 745 343,57	14 122 519,76	8,60

68	Dotation aux amortis- sements -	286 671 188,88	286 671 188,88	100,00	0,00	0,00	8,12
----	------------------------------------	----------------	----------------	--------	------	------	------

69	Charges exceptionnelles -	512 550,00	512 550,00	100,00	0,00	0,00	0,01
82	Résultats antérieurs -	12 454 194,22	11 201 101,47	89,94	0,00	1 253 092,75	0,32
83	Prélèvement -	446 064 342,74	446 064 342,74	100,00	0,00	0,00	12,63
totaux		3 725 629 356,63	3 530 788 959,27	94,77	103 225 588,72	91 614 808,64	100,00

Les restes à réaliser, d'un montant de 194 840 397,36 F, se décomposent en 103 225 588,72 F de dépenses reportées, engagées avant la clôture de l'exercice, et de 91 614 808,64 F d'annulations.

L'autofinancement brut, que constituent les mouvements d'ordre, évolue. D'une part, le poids de l'amortissement (fonds de concours principalement) se renforce en conséquence de l'effort d'investissement consenti, d'autre part, le prélèvement est en baisse, tout en conservant à 446 MF un niveau de bonne qualité.

L'évolution, limitée à 2,79 % des dépenses réelles de fonctionnement, est le fruit de l'effort de rigueur qui caractérise la gestion communautaire depuis plusieurs années. L'analyse par poste des principaux secteurs précise les nuances de cette évolution dont l'inflexion la plus forte est celle des dépenses de personnel.

1 - Les dépenses de personnel (965 MF)

L'effectif communautaire est évalué, au 31 décembre 1995, à 5 243 agents. Il est quasiment constant depuis 1990.

La totalité des charges de personnel, d'un montant de 965 MF, représente 27,33 % des dépenses globales de la section de fonctionnement, tous mouvements confondus.

L'augmentation du poste de 9,85 % par rapport à 1994 (86,5 MF environ) est principalement issue de trois évolutions caractéristiques :

- une politique volontariste en faveur de l'emploi,
- l'alourdissement du poids des charges sociales pour la caisse de retraite (CNRACL),
- la budgétisation d'avantages préalablement versés par le comité social.

La rémunération principale s'élève à 663,7 MF. En progression de 23,5 MF, le poste "rémunération principale" enregistre :

- les effets des mesures du protocole d'accord du 10 mars 1995 signé avec les syndicats et qui illustre la politique volontariste de la Communauté en faveur de l'emploi et de l'insertion. Leur incidence budgétaire est évaluée à 4,7 MF environ,
- la revalorisation de 1,23 % de la valeur du point avec une incidence annuelle de l'ordre de 6 500 000 F,
- le glissement vieillesse-technicité et diverses indemnités avec un coût annuel de 9 000 000 F environ.

Les charges salariales, évaluées à 234,4 MF, ont subi la hausse de 3,8 % de la cotisation patronale à la CNRACL (23,6 MF). En effet, la contribution communautaire est passée à 25,10 % au 1er janvier 1995 et représente, avec la cotisation à l'IRCANTEC, 131,5 MF.

La prime de fin d'année (35,37 MF) a été pour la première année budgétée en tant que telle. Elle était imputée antérieurement sur l'article 657 "subventions" et versée aux agents par le comité social. En conséquence, le poste "subventions" affiche une baisse de - 48,44 % (- 24,62 MF).

Constituée de la rémunération et des charges salariales, hors CNFPT et prime de fin d'année, la masse salariale s'établit à 909,3 MF. En hausse de 51,7 MF par rapport à 1994, elle évolue de 6,03 %.

Avec un montant de 5,8 MF en 1994, la rémunération des "contrats emploi-solidarité" (CES) et des "contrats emplois-consolidés" (CEC) s'élève à 7,28 MF (hors charges patronales). Au 31 décembre 1995, la communauté urbaine de Lyon emploie un effectif de 100 contrats emploi-solidarité et de 80 contrats emploi-

consolidés. Un "CES" coûte annuellement 38 607 F et un "CEC" 69 737 F (charges incluses). La Communauté a bénéficié, à ce titre en 1995, d'une aide de l'Etat de 4,6 MF.

A la fin de 1995, il a été procédé à l'embauche d'une quinzaine d'apprentis dont l'impact financier sera ressenti sur l'exercice prochain. Le coût annuel d'un contrat d'apprentissage est de l'ordre de 36 578 F (charges incluses).

2 - La dette communautaire

Les résultats obtenus sur la dette, en 1995, démontrent la qualité et la maîtrise de la gestion active de la dette communautaire.

Les intérêts de la dette s'élèvent à 279 MF et baissent de 3,76 %, soit - 10,9 MF par rapport à 1994.

L'encours consolidé de la dette, au 31 décembre 1995, atteint 5 104 MF et progresse de 336 MF par rapport à la fin de 1994. Le montant d'emprunts contracté pour le budget principal est de 536,8 MF, en net retrait par rapport aux années antérieures.

Le taux moyen de la dette affiche une forte baisse depuis quelques années. En effet, évalué à 11,60 % à la fin de 1988, le taux s'est infléchi régulièrement jusqu'à 6,91 % à la fin de 1995.

Ce résultat repose sur l'effet conjugué des opérations de réaménagement, l'optimisation des choix d'index et les opérations réalisées sur les marchés financiers.

En 1995, le réaménagement de la dette a porté sur un encours de 1 078 MF et l'économie générée sera sensible dès 1996. Les opérations sur les marchés financiers se sont réalisées sur un montant de 300 MF.

La mesure du niveau de l'endettement donne des résultats reconnus comme très favorables pour le secteur public local. Ainsi, le rapport entre le montant de l'annuité totale et les recettes réelles de fonctionnement est estimé à 16,92 % pour le budget principal et à 17,80 % en budget consolidé.

La capacité de désendettement, qui compare l'encours à l'autofinancement brut, est de 5,34 années en valeur consolidée (5,1 en 1994).

L'évolution de ces ratios reste conforme aux plafonds fixés pour l'endettement, soit un service de la dette inférieur à 20 % et un désendettement inférieur à 8 ans.

3 - La participation versée au SYTRAL

Elle a atteint 379,6 MF, soit + 1,7 % d'évolution par rapport à 1994. Malgré les difficultés conjoncturelles, la Communauté a maintenu, en 1995, sa contribution, à la différence de son partenaire le département du Rhône qui n'a pu le faire.

4 - Les autres cotisations, participations et subventions (187,7 MF)

Hormis le SYTRAL, la Communauté urbaine a réparti ses concours dans de nombreux domaines pour un montant total de 187,7 MF en 1995 au lieu de 196 MF en 1994.

Cette baisse apparente ne traduit aucun désengagement, bien au contraire, mais principalement la rebudgétisation déjà évoquée au titre des dépenses de personnel. Parmi les secteurs les plus significatifs, on peut distinguer :

a) - l'environnement : pour la première fois, une participation importante de 4,98 MF a été attribuée au syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du parc de Miribel-Jonage (SYMALIM) auquel il a été décidé d'adhérer lors de la séance du conseil de communauté du 24 octobre 1994.

La contribution aux eaux pluviales a atteint 116 MF, en hausse de 10 % par rapport à 1994.

Le soutien aux communes non desservies par une déchèterie est maintenu à hauteur de 3,61 MF, dont 1,368 MF pour la ville de Lyon.

Une subvention est accordée au fonctionnement de la Maison rhodanienne de l'environnement inaugurée en mars 1995 (270 kF).

b) - l'habitat social : avec l'action en faveur du foyer Notre Dame des sans-abri (0,888 MF).

c) - l'aménagement urbain : l'enveloppe versée à l'Agence d'urbanisme est en hausse de 1,7 MF et représente 18,257 MF.

d) - le développement et le rayonnement du Grand Lyon : l'octroi de diverses participations est souvent renforcé ou au moins maintenu pour :

- l'ADERLY : 9,1 MF (+ 750 kF),

- l'INGUL : 1,33 MF,

- le Bureau des congrès : 1,065 MF.

Enfin, une dotation supplémentaire de 2 MF a été versée à l'office du tourisme du Grand Lyon pour favoriser son activité.

e) - la délocalisation : afin de favoriser l'installation du Centre d'études pour les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU), la Communauté urbaine a apporté une participation de 1 MF.

f) - enfin, la Communauté a subventionné le comité social du personnel (21,486 MF), notamment pour ses activités d'œuvre sociale et de restauration.

De plus, on observe une réaffectation comptable partielle de la contribution communautaire aux mutuelles des personnels, imputée antérieurement sur un article de cotisations. Le versement figure en subvention pour un montant de 2,043 MF.

5 - Les dépenses de propreté (hors personnel)

Avec un montant réalisé de 430,5 MF, le budget de la propreté représente 15,38 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il traduit fortement l'importance de cette priorité communautaire en faveur de la qualité de vie et de l'environnement.

Le taux de réalisation à hauteur de 94,44 % et la variation 1995-1994 de + 1,29 % sont à interpréter avec prudence. En effet, il faut prendre en compte un montant de report élevé de 18 MF sur 1996. Ces retards de paiement sont dus en grande partie aux grèves de la fin de 1995.

L'activité du service se concentre sur trois postes dont l'analyse qui suit précise les caractéristiques essentielles :

a) - le nettoyage (120 MF)

La Communauté urbaine s'efforce, dans ce domaine, de maintenir les prestations de qualité validées dans son "plan de propreté".

Les travaux faits par les entreprises s'élèvent à 85,5 MF. Ils affichent une progression de 4 MF justifiée par l'effet ponctuel de deux campagnes électorales, par la prise en charge de voies et d'espaces nouvellement créés (quai Charles de Gaulle...), et par des interventions spécifiques sur les sites de la rue de la République, de la place des Terreaux et de la place des Célestins.

Le coût du nettoyage des marchés alimentaires est évalué à 23,7 MF et concerne 219 marchés alimentaires nettoyés chaque semaine, soit 813 000 mètres carrés.

b) - l'enlèvement des ordures ménagères (95,3 MF)

Il s'agit ici de maîtriser les coûts en compensant les faits générateurs de dépenses nouvelles, par une recherche systématique d'économies. L'accroissement des parcours à desservir sous la pression de la demande, la multiplication des collectes sélectives (papier, verre, déchets végétaux, déchets toxiques) constituent les principaux facteurs d'évolution.

Le coût de l'enlèvement des ordures ménagères confié à l'entreprise s'est élevé, en 1995, à 95,3 MF (+ 1,82 %). Sur l'ensemble du territoire communautaire, 114 circuits relèvent de la collecte par les entreprises et 102 d'un service en régie.

Le tonnage d'ordures ménagères collectées atteint aujourd'hui environ 420 000 tonnes, dont 14 800 tonnes de verre.

Sont mis à la disposition de la population du Grand Lyon :

- 6 000 corbeilles et bornes de propreté,
- 1 150 silos à verre,
- 687 silos pour la collecte sélective,
- 25 véhicules d'intervention rapide.

En 1995, on évalue à 570 F le coût complet d'une tonne d'ordures ménagères collectées après affectation des charges de personnel.

Les mesures particulières qui ont dû être prises dans le cadre du plan Vigipirate ont été estimées à 2,8 MF environ. De ce fait, le lancement de la collecte sélective a dû être repoussé au 1er novembre 1996 et concernera une première phase de 66 000 habitants.

c) - le traitement et la valorisation des déchets

Les dépenses de traitement et de valorisation des déchets du Grand Lyon se sont élevées, en 1995, à 154,67 MF. Évaluées à 72 MF en 1990, elles ont progressé de 121 % sur cinq ans.

Ce secteur subit de plein fouet les évolutions d'une législation de plus en plus exigeante, en particulier dans le domaine du recyclage et de l'élimination des déchets. La Communauté urbaine a joué un rôle moteur dans l'élaboration de la circulaire du 9 mai 1994 relative à la valorisation et au stockage des mâchefers.

La Communauté s'est engagée, en application de la circulaire précitée, à valoriser 50 % des mâchefers issus de l'incinération des ordures ménagères de l'usine de Lyon-sud (66 000 tonnes par an) et à réduire ainsi le volume des résidus à stocker.

Le tonnage d'ordures ménagères incinérées en 1995 a atteint 458 298 tonnes en raison des apports extérieurs. Le coût moyen d'une tonne d'ordures ménagères incinérées est évalué à 463 F pour 1995 après affectation de toutes les charges afférentes.

La Communauté urbaine dispose, au 31 décembre 1995, de 12 déchèteries et de deux centres d'enfouissement technique situés à Genas et à Rillieux la Pape. La dernière déchèterie a été ouverte à Vénissieux en juin 1995. Le programme des ouvertures se poursuivra en 1996 à Décines Charpieu et à Vaulx en Velin.

Un montant de 36 MF a été nécessaire, en 1995, pour assurer le fonctionnement de ces déchèteries et centres d'enfouissement technique. 584 709 entrées ont été enregistrées en 1995, en augmentation de 27 % par rapport à 1994, soit 124 000 entrées supplémentaires. 48 170 tonnes de déchets ont ainsi été réceptionnées et traitées.

Le reversement de la TVA sur la vente de chaleur produite par l'usine d'incinération de Lyon-sud a été effectué à hauteur de 4 MF.

Les différentes taxes payées pour l'usine d'incinération et les centres d'enfouissement technique, notamment à l'ADEME et à l'Agence de l'eau, s'élèvent à 3,7 MF en 1995 mais 1,8 MF devront être reportés en 1996.

6 - Les dépenses de voirie (210,78 MF)

L'évolution des dépenses de voirie sur les deux derniers exercices, en baisse de 2,95 %, révèle une gestion basée sur la rigueur et la recherche de mesures d'économies rendue nécessaire par l'incidence de l'élargissement des périmètres d'interventions.

En 1995, les brigades d'interventions d'urgence (BIU), au nombre de dix, sont intervenues 16 640 fois dont 5 756 fois à la demande de la population. 13 000 interventions ont été réglées dans l'heure.

300 bancs, 5 294 bornes, 3 148 mètres de barrières ont été installés. 254 bancs, 707 bornes et 4 840 mètres de barrière ont été réparés. 111 643 mètres carrés, dont 47 946 mètres carrés de passages pour piétons, ont été marqués.

Réalisées à hauteur de 210,7 MF, les charges de voirie représentent 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement.

L'analyse qui suit précise les évolutions des postes les plus significatifs :

a) - les plantations d'alignement (15,9 MF)

Près de 4 MF ont été dépensés, en 1995, pour l'entretien du patrimoine arboricole. La dépense moyenne d'entretien d'un arbre d'alignement est de l'ordre 350 F par arbre et par an. Cette évaluation correspond à l'entretien minimal requis pour des plantations urbaines, à savoir :

- l'entretien des nouvelles plantations (arrosage, binage),
- la taille et l'élagage des arbres,
- le remplacement ponctuel d'arbres morts ou dangereux,
- l'entretien des pieds d'arbres,
- le traitement sanitaire.

Au 1er janvier 1995, la Communauté a pris à sa charge les arbres d'alignement situés sur le territoire des 2°, 7° et 8° arrondissements de la ville de Lyon, conformément au planning de transfert adopté en 1993. Il s'agit de la dernière phase de ce transfert qui comportait 8 300 sujets.

Avec 3 750 plantations nouvelles, dont environ 600 dans les quartiers de développement social urbain, et 250 pour la cité internationale, le patrimoine arboré de la Communauté urbaine compte, à la fin de 1995, 50 500 arbres d'alignement.

b) - la signalisation lumineuse (24,75 MF)

Le montant affiché, inférieur de 2 MF aux résultats de 1994, n'est significatif que si l'on prend en compte les reports. Toutefois, des économies ont été réalisées par la renégociation des contrats d'électricité (200 kF) et par le transfert de 2 MF concernant des achats de matériel sur l'investissement, allégeant d'autant les charges de fonctionnement.

L'installation de 24 nouveaux carrefours à feux en 1994 a représenté un coût de fonctionnement de 648 kF, soit un coût moyende 27 kF par an pour l'entretien d'un carrefour.

c) - les tunnels

La direction de la voirie assume l'entretien et le fonctionnement des deux tunnels de 1 800 mètres de longueur chacun. De nouvelles charges pèsent, en 1995, sur ce budget (+ 1,42 MF, reports compris) :

- les prestations de nettoyage, assurées auparavant par la direction départementale de l'équipement,
- les tâches de nettoyage et d'entretien des appareils dans les tunnels,
- la maintenance de la gestion technique centralisée (bornes télécommandées).

Parallèlement, des économies ont été effectuées sur les dépenses d'énergie (modulation de l'éclairage), l'acquisition de matériel et l'entretien des bâtiments.

d) - Fournitures et matériels

Les acquisitions de fournitures se sont globalement élevées à 93,7 MF et n'ont représenté que 89 % de la prévision. Cependant, les sommes qui correspondent aux commandes passées en 1995, mais n'ayant pas été payées, sont reportées en 1996 pour 10 MF.

Les économies de gestion des stocks permettent d'annuler 1,8 MF.

- Les recettes globales (recettes réelles et mouvements d'ordre) -

- prévisions	3 560 707 030,97 F
dont budget primitif	3 536 422 396,00 F
- réalisations	3 588 835 643,03 F
- écart (prévisions - réalisations)	28 128 612,06 F
- taux de réalisation	100,79 %

Les recettes globales de la section de fonctionnement s'élèvent à 3 588,8 MF et progressent de 2,79 % par rapport à 1994, soit de 97,4 MF.

Compte administratif 1995 - budget principal - section de fonctionnement - détail des recettes (en francs) - tableau n° 4 -

Comptes	Libellés	Prévision 1995	Réalisation 1995	Taux de réalisation n (%)	Montant des reports	Annulations	Taux de répartition (%)
70	Produits de l'exploitation	484 496 584,62	472 473 884,53	97,52	90 170,00	11 932 530,09	13,17
	- taxe d'enlèvement des ordures ménagères	382 360 000,00	382 414 040,00	100,01	0,00	- 54 040,00	10,66
	- réfection d'emplacements de tranchées	45 000 000,00	38 117 508,56	84,71	0,00	6 882 491,44	10,06
	- vente d'énergie	28 000 000,00	29 564 187,75	105,59	0,00	- 1 564 187,75	0,82
	- taxe d'usage des abattoirs	3 850 000,00	4 016 620,95	104,33	0,00	- 166 620,95	0,11
	- autres produits d'exploitation	25 286 584,62	18 361 527,27	72,61	90 170,00	6 834 887,35	0,51
71	Produits domaniaux	48 723 198,67	47 437 192,35	97,36	162 625,60	1 123 380,72	1,32
	- redevance des services concédés à EDF	16 690 000,00	17 028 513,78	102,03	0,00	- 338 513,78	0,47
	- redevance versée par la CGE	425 000,00	327 370,35	77,03	0,00	97 629,65	0,01
	- loyers	23 997 700,00	21 821 109,20	90,93	0,00	2 176 590,80	0,61
	- redevance de SOGELY	2 000 000,00	2 000 000,00	100,00	0,00	0,00	0,06
	- occupation du domaine public	1 225 000,00	1 106 347,60	90,31	118 652,40	0,00	0,03
	- autres produits	4 385 498,67	5 153 851,42	117,52	43 973,20	- 812 325,95	0,14
72	Produits financiers	21 726 927,74	19 314 454,99	88,90	104 190,54	2 308 282,21	0,54
	- intérêts des prêts	111 000,00	830 723,38	748,40	0,00	- 719 723,38	
	- redevance des parcs de stationnement	6 114 000,00	4 247 864,39	69,48	0,00	1 866 135,61	0,12
	- redevance de CIBEVIAL	2 166 000,00	2 165 279,21	99,97	0,00	720,79	0,06
	- redevance des parcs de la Part-Dieu	13 174 927,74	11 402 707,76	86,55	100 000,00	1 672 219,98	0,32
	- autres	161 000,00	667 880,25	414,83	4 190,54	- 511 070,79	0,02
73	Remboursements, subventions, participations	63 573 352,53	61 974 800,77	97,49	9 550 534,13	- 7 951 982,37	1,73
	- dette récupérable	446 436,00	446 436,43	100,00	0,00	- 0,43	0,01
	- recouvrement des traitements	7 250 000,00	7 337 652,29	101,21	793 378,85	- 881 031,14	0,20
	- recouvrements des charges salariales	12 512 652,40	12 424 554,70	99,30	276 387,30	- 188 289,60	0,35
	- formation	0,00	364 763,60	0,00	- 364 763,60	0,01	
	- frais de gestion du centre d'échanges de Lyon-Perrache	14 500 000,00	15 742 194,42	108,57	0,00	- 1 242 194,42	0,44
	- financement de travaux dans les collèges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

- tranchées	3 000 000,00	6 312 373,43	210,41	0,00	- 3 312 373,43	0,18
- autres remboursements et participations	25 864 264,13	19 346 825,90	74,80	8 480 767,98	- 1 963 329,75	0,54

74	Dotation	531 129 867,00	530 930 682,00	99,96	200 000,00	- 815,00	14,79
	- dotation globale de fonctionnement	530 929 867,00	530 930 682,00	100,00	0,00	- 815,00	14,79
	- dotation globale de décentralisation	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00
77	Centimes et taxes assimilées	2 349 521 830,00	2 389 558 363,00	101,70	0,00	- 40 036 533,00	66,58
	- fiscalité	2 132 559 582,00	2 172 596 115,00	101,88	0,00	- 40 036 533,00	60,54
	- subvention compensatrice de la taxe foncière	2 634 316,00	2 634 316,00	100,00	0,00	0,00	0,07
	- compensation de la taxe professionnelle	180 456 438,00	180 456 438,00	100,00	0,00	0,00	5,03
	- compensation de la taxe d'habitation	33 871 494,00	33 871 494,00	100,00	0,00	0,00	0,94
78	Amortissements	59 124 172,81	59 124 172,81	100,00	0,00	0,00	1,65
79	Produits exceptionnels	12 000,00	3 307 606,35	0,00	- 3 295 606,35	0,09	
81	Résultats antérieurs	2 399 097,60	4 714 486,23	196,51	0,00	- 2 315 388,63	0,13
totaux		3 560 707 030,97	3 588 835 643,03	100,79	10 107 520,27	- 38 236 132,33	100,00

La réalisation des recettes de la section de fonctionnement s'est caractérisée par :

- un taux de réalisation de 100,79 %, supérieur à celui de 1994 (100,33 %),
- une demande de reports limitée de 10,10 MF, en diminution depuis 2 ans (- 10 MF),
- un excédent de 38,2 MF, supérieur de 15 MF à l'excédent de l'exercice précédent.

Ces résultats, apparemment assez favorables, doivent être analysés plus précisément pour les seules recettes réelles.

Compte administratif 1995 - budget principal - recettes réelles de fonctionnement (hors amortissements et résultat antérieur) (en MF) - tableau n° 5 -

Libellé	1994	Taux de répartition (%)	1995	Taux de répartition (%)	Taux de variation (%)
fiscalité directe	2 112,90	61,27	2 172,60	61,63	2,83
subventions compensatrices, taxe foncière, taxe d'habitation, taxe professionnelle	201,10	5,83	216,96	6,16	7,89
taxe d'enlèvement des ordures ménagères	365,08	10,59	382,41	10,85	4,75
dotation globale de fonctionnement	526,45	15,27	530,93	15,06	0,85
produits courants	242,83	7,04	222,09	6,30	- 8,54
total recettes réelles	3 448,36	100,00	3 524,99	100,00	2,22

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 3 525 MF. Révélateur de la stagnation de nos ressources, le taux de variation 1995-1994 se maintient juste au niveau de l'inflation à 2,22 %.

Une analyse par poste des principales recettes donne un éclairage sur cette tendance.

1 - La fiscalité directe -

La Communauté urbaine poursuit sa politique de modération de la pression fiscale en ayant maintenu à l'identique les taux d'imposition pour la cinquième année consécutive.

Le produit encaissé au titre de la fiscalité locale atteint 2 172,6 MF, soit un dépassement de 40 MF par rapport à la prévision. La progression du produit fiscal par rapport à 1994 est néanmoins limitée à 2,83 %, soit un montant de 60 MF (contre + 5 % et 100 MF en 1994 par rapport à 1993). Elle est la conséquence directe de la réduction des coefficients de majoration forfaitaire appliqués aux bases d'imposition par l'Etat, conjuguée avec les effets de la récession économique observée en 1993 qui a influé sur la croissance des bases de la taxe professionnelle en 1995.

Le produit fiscal représente pourtant, aujourd'hui, près de 62 % des recettes réelles de fonctionnement, il ne représentait que 57 %, il y a cinq ans.

2 - Les subventions compensatrices -

On observe une hausse de 16 MF sur les subventions compensatrices de la fiscalité qui atteignent 217 MF au total. C'est autitre de la subvention compensatrice de la taxe professionnelle que la progression est la plus sensible (+ 13 MF). Pour l'essentiel, cette hausse correspond à l'indexation sur les recettes fiscales de l'Etat.

3 - La taxe d'enlèvement des ordures ménagères -

Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est réalisé à hauteur de 382,4 MF, soit 11 % des ressources globales de la Communauté urbaine. En croissance de 17 MF, la variation 1995-1994 se situe à un niveau moyen de 4,75 % (+ 2,94 % en 1994).

4 - La dotation globale de fonctionnement -

La loi n° 93-1436 du 31 décembre 1993 portant réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes et de leurs groupements a entraîné, après une stagnation en francs courants de la dotation en 1994, une évolution de 0,85 % pour 1995, c'est-à-dire une nouvelle baisse de la valeur en francs constants de la dotation. Le produit affecté dans ces conditions à la Communauté urbaine s'est élevé à 530,93 MF (+ 4,47 MF).

5 - Les recettes non fiscales -

Réalisées à hauteur de 222 MF, les recettes courantes marquent un fléchissement sensible avec un encaissement en baisse de 21 MF, comparativement à 1994.

La vente d'énergie (29,5 MF) produite par l'usine d'incinération de Lyon-sud est en diminution de 3 MF. Il s'agit à la fois de la vente de chaleur à la société de chauffage urbain (PRODITH) et à un laboratoire (17,5 MF) et de la vente d'électricité à EDF (12 MF).

L'incinération des déchets ménagers, pour le compte du marché d'intérêt national (SOGELY), des principaux hôpitaux lyonnais et des syndicats intercommunaux hors Communauté, a rapporté environ 9 MF. Ce produit s'est révélé inférieur à la prévision budgétaire. En effet, un des clients attendus n'a pas donné suite à ses apports réguliers d'ordures ménagères à l'usine de Lyon-sud (- 2,7 MF).

La société Eco-Emballages a versé, à la Communauté urbaine, 3,15 MF pour le soutien à la tonne triée et à la valorisation énergétique au titre des années 1994 et 1995.

La redevance d'accès dans les déchèteries et les centres d'enfouissement technique, gratuite pour les particuliers, a rapporté 1,22 MF.

a) - Les réfections de tranchées (38 MF)

Gérée avec rigueur, la recette des réfections de tranchées effectuées à la suite de travaux de tiers (EDF, France Télécom,...) correspond au niveau de la dépense.

b) - Les loyers (20,65 MF)

Une réflexion de fonds et la mise en place d'outils de gestion ont favorisé, en 1995, l'amorce d'une stratégie patrimoniale plus performante et l'optimisation de la réalisation des recettes, notamment en matière de loyers (+ 2,47 MF). Ce poste reste néanmoins tributaire des flux qui affectent le patrimoine communautaire.

c) - Le centre d'échanges de Lyon-Perrache (17,65 MF)

L'exploitation du centre d'échanges de Lyon- Perrache (CELP) génère différentes recettes dont :

- le produit des charges réparties entre les affectataires du centre (LPA, SYTRAL) : 15,74 MF,
- les loyers des commerces du niveau 2 : 1,77 MF.

d) - Les autres redevances :

- la redevance EDF : 16,97 MF,
- la redevance des commerçants du centre commercial de la Part-Dieu : 11,4 MF.

L'école interrégionale des sapeurs-pompiers n'a pu recouvrer que 3 MF, dans l'exercice, alors que les recettes attendues étaient de 5 MF pour les formations assurées (au lieu de 9,5 MF en 1994). Ce sont près de 2 MF qui sont reportés en 1996.

e) - La gestion active de la dette :

En 1994, un produit de 10 MF avait été encaissé par l'effet d'échange de taux d'intérêt (swap). En 1995, ce dispositif étant échu en début d'année, il n'a rapporté que 757 kF.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Les dépenses -

Les crédits d'investissement ouverts en dépenses sont réalisés globalement à hauteur de 3 351 MF. Pour une prévision de 4 248 MF, le taux de réalisation global atteint 78,87 %. Ces éléments peuvent être rapprochés des résultats du compte administratif précédent : 4 546 MF en crédits ouverts pour un mandatement de 3 633 MF soit 79,93 %.

Parmi les écritures d'ordre, on constate un montant de dotation aux amortissements en progression (59,12 MF), le transfert sur un article d'immobilisation des études suivies de réalisation, l'intégration de biens immeubles dans le patrimoine communautaire. Pour 1995, ces régularisations patrimoniales concernent notamment le transfert :

- de terrains et d'études pour le TNP (80,10 MF),
- de bâtiments scolaires et sportifs (115,83 MF),
- de biens de voirie réalisés sur les communes de l'agglomération (126,10 MF),
- d'autres frais d'études liées à des opérations de déplacement urbain et d'urbanisme (28,72 MF).

Ces écritures pour ordre apparaissent dans la rubrique des mouvements financiers. Leurs montants sont identiques en dépenses et en recettes d'investissement.

Les dépenses opérationnelles, c'est-à-dire hors mouvements financiers, ressortent à 2 067 MF, soit 61,7 % des mandatements globaux de l'année 1995.

614,6 MF sont des concours financiers apportés aux aménageurs d'ouvrages concédés ou aux partenaires de la Communauté urbaine pour :

- des programmes d'urbanisme : 148,4 MF,
- le TNP : 225 MF,
- d'autres déplacements urbains : 64,5 MF,
- le logement social : 56,6 MF,
- des bâtiments scolaires : 56,5 MF,
- les équipements structurants et la politique de l'écologie urbaine : 22,3 MF.

La participation financière du budget principal aux travaux comptabilisés dans les budgets annexes représente une somme de 41,3 MF.

749 MF concernent les travaux effectivement réalisés par la Communauté pour son propre compte, hors les interventions faites pour le compte de tiers (compte 23).

Les reports de crédit atteignent 709 MF, soit 16,7 % de la prévision globale. Ils concernent surtout les déplacements urbains (229 MF) et l'investissement foncier (141 MF dont 67 MF au titre des cessions gratuites et acquisitions par avances).

Globalement, 189 MF sont annulés à la fin de l'exercice.

Les éléments principaux du compte administratif 1995 sont présentés par domaine d'activité.

Compte administratif 1995 - budget principal - dépenses d'investissement par domaine d'intervention (en francs) - tableau n° 6 -

Libellés	Prévu 1995	Réalisé 1995	Taux de réalisation (%)	Reports	Annulations
Equipements structurants	28 669 261,09	18 598 694,09	64,87	70 567,00	10 000 000,00
Déplacements urbains	1 254 183 263,53	977 849 995,13	77,97	229 485 862,09	46 847 406,31
- tronçon nord du périphérique	618 889 275,85	555 826 553,86	89,81	41 153 426,54	21 909 295,45
- autres voiries individualisées	225 509 187,84	162 365 406,92	72,00	50 904 366,52	12 239 414,40
- voirie de proximité (non individualisée)	194 656 406,48	157 148 270,21	80,73	37 389 457,83	118 678,44
- réseau intermédiaire (transports en commun)	82 279 579,92	30 881 671,55	37,53	50 397 908,37	1 000 000,00
- autres déplacements urbains	132 848 813,44	71 628 092,59	53,92	49 640 702,83	11 580 018,02
Ecologie urbaine	52 039 496,67	34 187 708,84	65,70	14 568 855,90	3 282 931,93
- propreté, déchets	38 909 191,54	28 741 017,71	73,87	8 941 485,90	1 226 687,93
- mission écologie	13 130 305,13	5 446 691,13	41,48	5 627 370,00	2 056 244,00
Logement et développement social	219 576 115,23	136 465 274,89	62,15	79 098 251,51	4 012 588,83
- OPAC et OPCHLM	27 119 563,91	26 719 563,91	98,53	400 000,00	0,00
- développement social urbain	158 705 325,12	93 148 191,89	58,69	62 229 676,15	3 327 457,08
- habitat	33 751 226,20	16 597 519,09	49,18	16 468 575,36	685 131,75
Investissement foncier	558 978 433,32	407 328 964,65	72,87	141 180 334,95	10 469 133,72
- dont réserves foncières	80 289 473,52	48 174 553,24	60,00	30 389 920,28	1 725 000,00
- dont cessions gratuites et avances	146 367 824,98	74 942 018,84	51,20	66 795 152,31	4 630 653,83
- dont terrains pour opérations de voirie et urbanisme (hors opérations individualisées)	139 863 684,34	125 820 111,58	89,96	14 043 572,76	0,00
Opérations aménagements urbains	246 806 912,44	204 605 926,21	82,90	30 401 260,61	11 799 725,62
Espaces publics	102 507 884,62	72 941 199,82	71,16	23 607 602,47	5 959 082,33
Incendie	8 553 962,71	4 704 590,39	55,00	3 043 515,10	805 857,22
Gymnases, groupes scolaires	125 703 698,50	70 042 419,23	55,72	13 832 345,87	41 828 933,40
Maintenance, moyens généraux	231 142 965,62	140 484 754,64	60,78	84 178 638,96	6 479 572,02
- entretien des bâtiments	99 073 301,30	68 747 766,42	69,39	27 444 072,11	2 881 462,77
- moyens informatiques	47 885 008,93	31 270 537,21	65,30	16 599 471,72	15 000,00
- ouvrages d'art	22 562 983,68	8 331 639,15	36,93	11 385 918,96	2 845 425,57
- divers mobiliers, matériels,	21 074 132,34	16 865 167,38	80,03	3 706 652,29	502 312,67

véhicules légers					
- véhicules lourds	40 547 539,37	15 269 644,48	37,66	25 042 523,88	235 371,01
sous-total (hors mouvements financiers)	2 828 161 993,73	2 067 209 527,89	73,09	619 467 234,46	141 485 231,38
Mouvements financiers	1 420 273 831,25	1 283 568 343,96	90,37	89 564 231,04	47 141 256,25
- dont remboursement de la dette propre à long terme	406 135 236,00	385 361 186,50	94,88	15 037 209,73	5 736 839,77

- dont remboursement du préfinancement FCTVA	240 000 000,00	240 000 000,00	100,00	0,00	0,00
- dont avances (hors gestion de la dette)	106 776 495,73	71 475 565,71	66,94	34 675 764,50	625 165,52
- dont remise d'ouvrages et intégrations patrimoniales	391 717 917,26	391 717 917,26	100,00	0,00	0,00
total général	4 248 435 824,98	3 350 777 871,85	78,87	709 031 465,50	188 626 487,63

Par domaine d'activité, le compte administratif fait ressortir de nombreuses et importantes interventions.

1 - pour les équipements structurants :

Les interventions de la Communauté se traduisent par le versement de fonds de concours dans le cadre des dispositions de la loi relative à l'administration territoriale de la République (ATR). Il s'agit notamment de :

- la construction de l'Astroballe de Villeurbanne (10 MF),
- l'installation du siège de la sous-direction de la police technique et scientifique à Ecully (6,5 MF),
- la restauration intérieure de la chapelle Ampère à Lyon 1er (1 MF),
- l'appui à l'école des arts culinaires et de l'hôtellerie à Ecully (1 MF).

2 - pour les déplacements urbains :

Le tronçon nord du périphérique mobilise 556 MF dont 212 MF constituent le solde de la subvention spécifique d'investissement au concessionnaire. 151 MF sont des régularisations d'écritures des avances remboursables versées par le département du Rhône pour les acquisitions foncières du tronçon nord du périphérique. 145,5 MF sont dépensés pour la construction des échangeurs dont les travaux sur les sites d'Ecully (72 MF) et de la route de Strasbourg à Caluire et Cuire (43 MF). Les fouilles archéologiques et les études générales sont financées respectivement à hauteur de 10,1 MF et 13,2 MF.

Les opérations individualisées de voirie représentent une enveloppe de 162 MF. Il s'agit d'équipements réalisés sous maîtrise d'ouvrage communautaire. On note pour l'essentiel :

- l'achèvement du boulevard urbain de la cité internationale à Lyon 6° (38,4 MF). 7,8 MF sont des travaux pour le compte des villes de Lyon et de Villeurbanne qui ont délégué leurs compétences d'éclairage public et d'espaces verts à la Communauté,
- la régularisation des avances versées pour le traitement de la trémie du parc de stationnement de la gare de la Part-Dieu à Lyon 3° (46,1 MF),
- les travaux de la desserte TECHLID à Ecully (8,43 MF),
- l'aménagement des abords du nouveau palais de justice à Lyon 3° (4,4 MF),
- la poursuite des mesures de mise en sécurité de l'avenue Leclerc à Lyon 7° (3,8 MF).

La reconstruction d'un parc de stationnement à l'université Lyon II de Bron (2,4 MF) et la réalisation d'une voie nouvelle, entre la RD 51 et la rue Jean Chirat à Albin sur Saône (4,2 MF), complètent les efforts financiers de la Communauté dans le cadre du réaménagement des voiries de proximité de l'agglomération (157 MF).

La rubrique "autres voiries individualisées" comporte le versement de participations aux ouvrages nationaux et départementaux. C'est le cas pour :

- le passage inférieur du pont SNCF à Albin sur Saône (7,4 MF),
- le raccordement de l'A 45 à la RN 86 à Pierre Bénite (5,3 MF),
- le boulevard urbain sud (12,9 MF),
- le contournement de Meyzieu (11 MF),
- les acquisitions foncières réalisées par le département du Rhône pour le tronçon ouest du périphérique (3,7 MF).

En 1995, le planning de mise en oeuvre des opérations du réseau intermédiaire a été redéfini avec le SYTRAL. Le traitement des sites de l'avenue Berthelot à Lyon 7° et du boulevard des Etats-Unis à Lyon 8° est ajourné. Malgré des réajustements de crédits au cours de l'exercice budgétaire, seulement 37,5 % de la prévision sont mandatés (31 MF). Les chantiers de la cité internationale à Lyon 6° (10,6 MF) et de la place Albert Thomas à Villeurbanne (4,2 MF) ont été les plus importants.

71 MF financent les opérations de la rubrique "autres déplacements" :

- les appels de fonds du Conseil général pour le programme mixte de voirie atteignent 11,4 MF,
- le poste de plantations nouvelles et renouvellement des arbres d'alignement, y compris les plantations sur les routes départementales (1,2 MF), est en forte progression (10,2 MF en 1995, 7,8 MF en 1994, 3,9 MF en 1993),
- 30,3 MF sont consacrés aux opérations de signalisation pour les études, les travaux, le plan de jalonnement, la création de nouveaux carrefours et le programme PASCAL de régulation du trafic.

3 - pour l'écologie urbaine :

La consommation des crédits est sensiblement identique à celle du compte administratif 1994 : 34 MF d'investissement, soit un taux de réalisation de 65,7 %.

La construction de l'atelier de réparation des poids lourds et des aires de lavage avenue Paul Krüger à Villeurbanne (15 MF) ainsi que la poursuite des aménagements de déchèteries (6,56 MF), notamment à Lyon 7° (2,8 MF) et Vénissieux (3,5 MF), constituent l'essentiel des actions menées dans le domaine de la propreté.

La maintenance de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Lyon-sud à Lyon 7° a consisté en la réfection de fumisteries, en la mise en place d'un nouveau système d'évacuation des cendres et du remplacement de matériels usagés (4,5 MF).

Dans le domaine de l'écologie, les aménagements de la Maison de l'environnement à Lyon 2° ont nécessité 1,55 MF. Le versement de la participation au programme d'investissement du SYMALIM (3,02 MF) et l'aide au projet nature des Monts d'Or (0,45 MF) sont l'essentiel des autres interventions communautaires.

4 - pour le logement et le développement social :

La Communauté urbaine, associée à l'Etat et aux communes, intervient au titre des DSQ sur 23 sites, dans 14 communes de l'agglomération. Elle participe, par le biais de fonds de concours aux actions de restructuration des quartiers et à l'aménagement d'espaces publics de qualité. L'ensemble de ces opérations constitue, pour 1995, un investissement de 93 MF. Une part des crédits ouverts est reportée sur l'exercice 1996 (62 MF), constat d'une mise en oeuvre longue des projets associant plusieurs intervenants.

Hors les versements d'avances aux mandataires de la Communauté urbaine, les dépenses les plus importantes traduisent l'avancement opérationnel sur les sites DSQ des communes de Vénissieux (18,3 MF), Lyon 8° (12,8 MF), Rillieux la Pape (11,3 MF), Décines Charpieu (10,9 MF) et Bron (9,6 MF).

Comme les années précédentes, notre collectivité poursuit également son action en faveur de la remise à niveau des logements HLM (26,7 MF). Elle a versé 1,8 MF à l'OPAC de Villeurbanne, 2,2 MF à l'OPCHLM de Saint Priest et 22,7 MF à l'OPAC du Grand Lyon. Cet organisme a réhabilité 1 092 logements et livré 517 habitations neuves à la fin de 1995. 2,76 MF de la contribution communautaire sont affectés au remboursement des annuités restant dues pour les emprunts contractés lors de la construction des dix tours du quartier de la Démocratie à Vénissieux détruites en 1994.

Les surcoûts fonciers versés aux organismes de logements sociaux, pour les aider à supporter des charges foncières trop élevées en centre-ville, sont financés à hauteur de 5,4 MF. L'aide aux populations les plus démunies (7,8 MF) et à l'habitat adapté (3,20 MF) sont les autres volets de cette politique en faveur du logement social.

5 - pour l'investissement foncier :

Le montant des réalisations pour l'action foncière est relativement élevé : 407 MF (287 MF en 1994). C'est le deuxième poste de dépenses après les déplacements urbains. Il s'agit principalement :

- d'acquisition pour la mise en oeuvre d'opérations d'urbanisme et de voirie, l'aide au développement économique, les achats de terrains pour d'autres destinations telles que les bassins de rétention, l'enseignement, le stock foncier (182 MF),
- de la constitution de réserves foncières proprement dite (46 MF) dont certaines sont liées à la politique du logement social,
- de préfinancement d'acquisitions pour le compte d'autres tiers, principalement les communes et les offices d'HLM de la Communauté urbaine, des écritures d'ordre relatives aux échanges de terrains, aux cessions à titre gratuit (147 MF),
- d'achats spécifiques de locaux pour les services urbains de la Communauté urbaine (dépôts, CLIP) (30,4 MF).

Des opérations engagées précédemment sont poursuivies en 1995, par exemple :

- le site à céder à International Paper à Saint Priest (5,1 MF),
- l'élargissement de l'avenue Salengro à Villeurbanne (4,7 MF),
- l'axe nord-sud (4,2 MF),
- les acquisitions pour la ZAC "de l'Industrie" à Lyon 9° (4,1 MF),
- les préemptions dans le cadre des futures zones d'aménagement différé (ZAD) de l'est et du nord de l'agglomération (2,4 MF),
- la copropriété Terraillon à Bron (1,9 MF).

Une écriture d'ordre de 60,3 MF, également réalisée en recettes, constate la valeur globale des terrains rachetés en annuités (20 MF en 1995) à la SEMIFAL sur les communes de Mions et de Saint Priest.

Certains projets individualisés n'ont pu être lancés en 1995. Les prévisions de dépenses correspondantes sont reportées dans leur totalité sur 1996. Il s'agit notamment :

- des acquisitions foncières liées au boulevard périphérique de Saint Genis Laval (2 MF),
- de la poursuite de la réfection de la rue Pierre Brunier à Caluire et Cuire (1,05 MF),
- du rachat de la cité de transit de la Saulaie à Oullins, qui interviendra partiellement en 1996, pour l'implantation du laboratoire de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (4 MF).

6 - pour les opérations d'aménagement urbain :

Les 205 MF investis en 1995 ne concernent pas les avances versées aux aménageurs des ZAC, comptabilisées dans les mouvements financiers.

En revanche, sur cette enveloppe, 148 MF sont des participations aux bilans des opérations concédées. Les versements les plus significatifs pour 1995 sont les suivants :

- ZAC "Thiers" à Lyon 6°	32,0 MF,
- ZAC "Saint Clair" à Caluire et Cuire	30,9 MF,
- ZAC "du Centre" à Vaulx en Velin	26,5 MF,
- ZAC "Pompidou-Charial" à Lyon 3°	13,0 MF,
- ZAC "des Pivolle" à Décines Charpieu	11,0 MF,
- ZAC "Perrache-Quai de Saône" à Lyon 2°	6,2 MF.

13 MF sont affectés aux travaux de voirie pour les opérations d'urbanisme.

Le montant des investissements dans les PAE est plus limité (5,12 MF). Ces dépenses ont plus particulièrement concerné :

- le PAE Naïve à Saint Genis Laval (1,72 MF),
- le PAE Sisley-Villon à Lyon 3° (1,46 MF),
- l'achèvement du premier tronçon du ruisseau des Vosges à Fontaines Saint Martin (1,25 MF).

Le reste des mandaterments (environ 39 MF) se répartit entre les frais d'études générales (3,8 MF), le financement du surcoût de la ZAC "Wilson-Charpennes" à Villeurbanne (2,37 MF), l'achat de terrains, la réalisation de travaux et d'études pour des opérations particulières d'aménagement (32 MF) :

- à Lyon 7°, dans le quartier de Gerland (12,7 MF) et pour la poursuite du préverdissement du parc du confluent (2,9 MF),
- à Saint Priest, pour les études liées au développement du pôle économique porte des Alpes (3,6 MF),
- à Oullins, pour les acquisitions foncières et les aménagements de la ZAC "de la Saulaie" (2,09 MF),
- à Lyon 3°, pour l'achat de tènement foncier pour l'avenue de l'Europe (2 MF),

3,2 MF constituent des remboursements, à la suite à contentieux, de recettes encaissées antérieurement pour la ZAC "Ambroise Courtois" à Lyon 8° (2 MF) et la ZAC "Félix Faure" à Lyon 3° (1,22 MF).

7 - pour les espaces publics :

L'achèvement des travaux dans la presqu'île à Lyon pour 42 MF marque cette année 1995.

Plusieurs autres opérations ont été menées dans les communes de l'agglomération ; on retiendra les aménagements :

- du jardin du Rosaire dans le cadre du parc des Hauteurs à Lyon 5° (9,5 MF),
- de la place Charles Hernu à Villeurbanne (5,8 MF),
- de la place de la Mairie et du 14 Juillet à Marcy l'Etoile (3,3 MF),
- de la place Henri Barbusse à Décines Charpieu (3,2 MF),
- de la place Charles de Gaulle à Saint Genis les Ollières (1,9 MF),
- de la rotonde des écoles à Oullins (2,4 MF).

Près de 2 MF sont également consacrés au programme des aménagements fluviaux.

8 - pour l'incendie :

Cette année, la réorganisation des réseaux radio des services d'incendie et de secours s'est poursuivie pour 2,8 MF avec une prise en charge de 0,8 MF par le département du Rhône.

9 - pour les gymnases et les groupes scolaires :

La communauté urbaine a apporté une aide financière de 30,7 MF aux communes qui ont intégré dans leur patrimoine, les groupes scolaires jusqu'à présent propriété de la Communauté urbaine. Les versements de ces fonds concernent, en 1995, des établissements de Vénissieux (9), de Vaulx en Velin (7 + 1 cuisine centrale), de Rillieux la Pape (5), de Lyon (3) et de Meyzieu (1).

Les appels de fonds du département du Rhône pour la participation légale de la Communauté aux constructions de collèges neufs ont représenté 21,1 MF.

Pour les gymnases, la Communauté a réalisé des travaux de remise à niveau des bâtiments encore dans son patrimoine : 9,08 MF dont 4,4 MF sont affectés à la reconstruction du palais des sports de Vaulx en Velin détruit par un incendie.

Elle a versé des participations, l'une à la ville de Saint Genis Laval (3,45 MF), l'autre à celle de Saint Fons (1,25 MF), pour la construction des gymnases d'Aubarède et du collège Alain. 7,50 MF non affectés peuvent également être annulés.

La Communauté a acheté et mis à disposition de la cité scolaire internationale à Lyon 7° du matériel scolaire d'une valeur de 1 MF. Dans l'attente des appels de fonds de la région Rhône-Alpes, le crédit de 2,5 MF encore disponible pour le groupe scolaire est reporté sur l'exercice 1996. 15,7 MF de prévision de travaux pour le compte du Conseil régional sont annulés ainsi que la recette correspondante.

10 - pour la maintenance et les moyens généraux :

La moitié des dépenses réalisées dans ce domaine (140 MF) financent la maintenance des bâtiments communautaires. 19,9 MF sont consacrés à la remise à niveau des bâtiments de la direction de l'incendie et secours ainsi qu'à la construction ou l'extension des centres d'intervention de Pierre Bénite, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Priest ou Rillieux la Pape.

Outre le programme général de maintenance de l'hôtel de Communauté, les travaux de rénovation des installations téléphoniques et des centrales d'air, le câblage informatique, la mise en sécurité du bâtiment ont représenté 16,2 MF de dépenses.

Le programme de requalification du centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) se poursuit pour 3,3 MF.

Une enveloppe de 2,2 MF permet de commencer les aménagements intérieurs du centre Liberté-Péri (CLIP) qui continuent en 1996 (report 1995-1996 : 5,5 MF) pour l'installation des services des directions de la propreté et de l'eau, des subdivisions "ouvrages d'art" de la voirie et topographie du centre de données urbaines.

8,45 MF concernent la maintenance des dépôts et subdivisions des services urbains.

Par ailleurs, la rubrique "entretien des bâtiments" est constituée par des travaux sur le domaine privé communautaire (4,4 MF), des démolitions pour les opérations d'urbanisme ou de voirie (6,7 MF), des aménagements de clairières dans les cimetières de Bron et de Rillieux la Pape qui restent, d'après le traité de concession, de la compétence de la Communauté urbaine (4,6 MF).

En matière informatique, l'achat de logiciels et le renouvellement du matériel pour 21,8 MF assurent le bon déroulement des projets communautaires. La mise en réseau (projet Mercure) et le raccordement des sites extérieurs sont les chantiers les plus importants en 1995. 7,45 MF sont dépensés pour le système urbain de références (SUR).

Le système informatique ZADIG de la direction des ressources humaines opérationnel au 1er janvier 1995, a fait l'objet d'évolutions au cours de l'année. Le coût de ces adaptations représente 1,45 MF.

Les lignes ouvertes pour la refonte du système d'informations lié à la mise en oeuvre de l'instruction comptable (M 14) seront consommées sur l'exercice 1996 (report 1995-1996 : 1,57 MF).

Les crédits de maintenance des ouvrages d'art sont faiblement réalisés (8 MF). La remise en état des murs de soutènement de la montée Saint Laurent à Lyon 5° et de l'ouest lyonnais sont les chantiers les plus significatifs (4,5 MF). 11 MF sont reportés en 1996.

Le délai de livraison des véhicules lourds (6 mois après la commande) explique le montant important de la prévision reportée (25 MF) et le taux de réalisation faible sur 1995 (37,6 %).

11 - pour les mouvements financiers :

38 % de la réalisation totale des dépenses de 1995 sont analysés comme des mouvements financiers. Ces 1 284 MF se décomposent en :

- écritures d'intégrations patrimoniales évoquées précédemment (392 MF),
- dotation aux amortissements (59 MF),
- remboursement du capital de la dette à long terme (385 MF) et de l'emprunt de clôture 1994 (240 MF),

- paiement des avances versées aux mandataires de la Communauté hors tronçon nord du périphérique (TNP) pour des opérations de déplacements urbains ou d'urbanisme (71 MF),
- régularisation d'écritures sur les exercices antérieurs concernant la société CIBEVIAL (32,8 MF). Il s'agit de constater l'avance qui a été accordée pour les travaux de mise aux normes des abattoirs (31 MF) et la mise en réserve, en section d'investissement, de l'excédent de la taxe locale d'usage (TLU) (1,8 MF),
- paiement des annuités dues par la Communauté pour l'achat de tènements fonciers. Ces écritures diminuent le montant de la dette communautaire constatée à l'article 189 "autres dettes à long et moyen termes" (32,6 MF).
- reversement du FCTVA au département du Rhône, calculé sur la base des participations reçues en 1993, pour le tronçon nord du périphérique (10,4 MF) et pour le réseau radio de la direction incendie et secours (1,03 MF). Les restes à réaliser sur ces lignes peuvent être reportés pour 19,9 MF.
- reversement de la taxe locale d'équipement aux communes (5,74 MF).

Le crédit de sûreté budgétaire amène une annulation de 18,4 MF.

- Les recettes -

Les recettes d'investissement sont réalisées à hauteur de 3 370 MF, soit 77,61 % des crédits ouverts (4 342 MF).

La diminution du montant de la participation du département du Rhône pour le tronçon nord du périphérique (196 MF hors aménagement des berges du Rhône contre 460 MF en 1994) explique très largement le tassement des recettes opérationnelles par rapport au compte administratif précédent (688 MF contre 832 MF).

Le montant des subventions (compte 10) revient à un niveau sensiblement identique à 1993 après une régression l'an dernier (130 MF). La dotation de base (article 105-0) constate pour 88,3 MF les écritures d'ordre réalisées pour des opérations foncières. Les subventions de l'Etat (20,9 MF) comme celles de la région Rhône-Alpes (18,9 MF) sont également en progression. Elles sont versées essentiellement pour l'aménagement des quartiers DSQ.

Les participations (compte 14) représentent 625 MF. On distingue notamment :

- les recettes liées à des travaux faits pour le compte de tiers (20 MF),
- celles apportées par le département du Rhône (224 MF) pour des opérations de déplacements urbains dont 196,4 MF au titre du tronçon nord du périphérique (TNP),
- les participations du SYTRAL (28,4 MF) pour divers aménagements de voirie dont le réseau intermédiaire (23,5 MF),
- celles reçues des communes (20,8 MF) pour les DSQ (15,5 MF), la réalisation d'espaces publics (3,9 MF), le réseau intermédiaire (0,60 MF), l'urbanisme et le domaine scolaire (0,80 MF),
- les versements de tiers (18 MF) dont les participations reçues des aménageurs d'opérations d'urbanisme (6,78 MF),
- le produit de la taxe locale d'équipement (TLE), 41,5 MF, figure avec les dotations de l'Etat (253,9 MF) dans la rubrique des mouvements financiers.

Les reports de recettes constituent une enveloppe de 819 MF. En mouvements financiers, il s'agit d'abord d'un reste à réaliser de 420 MF sur le programme d'emprunt à long terme 1995 et de la régularisation des avances versées pour les opérations de voirie, d'urbanisme et de DSQ qui entraîne le report d'une enveloppe de 58 MF.

Comme en dépenses, une part significative des prévisions de recettes du SYTRAL pour le réseau intermédiaire (39 MF) et du département du Rhône pour le TNP (26 MF) reste à encaisser en 1996.

Dans le domaine foncier (160 MF de reports) l'encaissement du produit de la vente du groupe immobilier Grange Rouge à Lyon 8° à l'OPAC du Grand Lyon doit intervenir au plus tard le 31 décembre 1996 (89 MF). Les restes à réaliser pour le paiement des acquisitions par avances constituent le solde de ces reports (68 MF).

153 MF de prévision sont annulés à la fin de l'année. La part financière de la région Rhône-Alpes de 15,7 MF pour la cité scolaire internationale à Lyon 7° n'est pas reportée comme la prévision correspondant aux travaux. 9,6 MF constituent la contrepartie des annulations de dépenses du TNP (21,9 MF). En mouvements financiers, la prévision des emprunts à long terme peut être diminuée de 122,2 MF.

Compte administratif 1995 - budget principal - recettes d'investissement par domaine d'intervention (en francs)
- tableau n° 7 -

Libellés	Prévu 1995	Réalisé 1995	Taux de réalisation (%)	Reports	Annulations
Equipements structurants	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
Déplacements urbains	374 881 642,24	277 006 038,51	73,89	88 929 804,73	8 945 799,00
- tronçon nord du périphérique (TNP)	232 689 662,24	196 417 652,08	84,41	26 673 145,55	9 598 864,61
- autres voiries individualisées	43 197 174,09	38 232 061,76	88,51	5 123 244,99	158 132,66
- voiries de proximité (non individualisées)	10 400 324,16	8 720 747,84	83,85	2 952 957,32	- 1 273 381,00
- réseau intermédiaire (transports en commun)	63 054 203,46	24 035 638,44	38,12	39 018 565,02	0,00
- autres déplacements urbains	25 540 278,29	9 599 938,39	37,59	15 161 891,85	778 448,05
Ecologie urbaine	7 362 319,00	3 631 529,00	49,33	248 290,00	3 482 500,00
- propreté, déchets	5 862 319,00	2 131 529,00	36,36	248 290,00	3 482 500,00
- mission écologie	1 500 000,00	1 500 000,00	100,00	0,00	0,00
Logement et développement social	92 827 969,40	51 909 352,53	55,92	41 025 859,87	- 107 243,00
- OPCHLM	1 000 000,00	1 000 000,00	100,00	0,00	0,00
- développement social urbain	91 827 969,40	50 909 352,53	55,44	41 025 859,87	- 107 243,00
Investissement foncier	425 747 892,88	262 458 654,48	61,65	160 452 134,07	2 837 104,33
dont :					
- réserves foncières	6 650 000,00	6 650 000,00	100,00	0,00	0,00
- cessions gratuites	147 120 352,43	74 390 053,32	50,56	68 054 489,11	4 675 810,00
et avances					
- terrains pour opérations	124 093 312,00	124 662 373,20	100,46	0,00	- 569 061,20
de voirie et urbanisme (hors opérations individualisées)					
Opérations aménagements urbains	68 544 000,90	58 693 767,38	85,63	1 741 519,33	8 108 714,19
Espaces publics	33 322 682,53	26 616 449,53	79,87	5 386 233,00	1 320 000,00
Incendie	5 015 170,39	1 004 954,64	20,04	6 998,62	4 003 217,13
Gymnases, groupes scolaires	26 813 152,61	5 342 084,93	19,92	2 514 751,38	18 956 316,30
Maintenance, moyens généraux	1 301 872,25	989 208,49	75,98	27 700,00	284 963,76

- entretien des bâtiments	149 270,68	26 051,00	17,45	0,00	123 219,68
- moyens informatiques	183 851,57	183 851,57	100,00	0,00	0,00
- divers mobiliers, matériels,	438 350,00	203 077,77	46,33	27	207 572,23
véhicules légers				700,00	
- véhicules lourds	530 400,00	576 228,15	108,64	0,00	- 45 828,15
sous-total (hors mouvements financiers)	1 035 819 702,20	687 652 039,49	66,39	300 336 291,00	47 831 371,71

Mouvements financiers	3 305 787 666,06	2 682 036 915,36	81,13	518 557 849,72	105 192 900,98
dont :					
- encaissement de la dette propre à long terme	1 077 122 889,00	536 582 003,98	49,82	420 000 000,00	120 540 885,02
- encaissement du préfinancement FCTVA	270 000 000,00	270 000 000,00	100,00	0,00	0,00
- avances (hors gestion de la dette)	141 652 944,90	83 017 676,53	58,61	58 009 481,91	625 786,46
- remise d'ouvrages et intégrations patrimoniales	367 873 073,34	367 873 073,34	100,00	0,00	0,00
total général	4 341 607 368,26	3 369 688 954,85	77,61	818 894 140,72	153 024 272,69

L'analyse des recettes d'investissement par domaine éclaire les partenariats de la Communauté urbaine.

1 - pour les déplacements urbains :

Une part importante des recettes des opérations individualisées de voirie (38 MF) concerne la réalisation du quai Charles de Gaulle à Lyon 6°. Cet ouvrage, mis en service en 1995, est cofinancé par le département du Rhône à hauteur de 17,3 MF. Pour l'installation des équipements d'éclairage et d'espaces verts, la Communauté urbaine a encaissé des participations des villes de Lyon (5,2 MF) et de Villeurbanne (0,70 MF).

Le Conseil général apporte également son concours financier pour :

- les études hydrauliques et les travaux d'aménagement du lit du Rhône nécessaires à l'emprise de cette voirie (25,5 MF). 8,43 MF sont reçus du Département au titre de l'année 1995,

- le traitement des berges du fleuve qui fait l'objet d'une convention avec la Compagnie nationale du Rhône (CNR) (3,19 MF).

Dans le cadre du réaménagement d'ensemble de la trémie de l'Europe à Lyon 3°, un site propre pour les transports en commun lyonnais a été réalisé rue de la Villette, entre l'avenue Georges Pompidou et le cours Lafayette, tronçon de l'axe T 12. Le SYTRAL participe à ces travaux à hauteur de 4,69 MF. 1,81 MF constitue le premier acompte versé pour l'opération. Le reste à mandater est reporté sur l'exercice 1996 (2,88 MF).

La Communauté urbaine a réalisé une voie nouvelle et un giratoire dans le quartier de la Fouillouse à Saint Priest pour permettre l'accès à la société Liquid Packaging sur un tènement proche. Ces aménagements sont également cofinancés par le département du Rhône qui verse, au titre de 1995, 1,78 MF.

24 MF sont réalisés pour le réseau intermédiaire. Il s'agit essentiellement de financements du SYTRAL pour :

- les études liées aux aménagements de l'avenue Berthelot à Lyon 7° (2,55 MF) et du boulevard des Etats-Unis à Lyon 8° (1,93 MF),

- les travaux de la place Albert Thomas (2,63 MF), de l'évitement Laurent Bonnevey à Villeurbanne (1,87 MF), divers aménagements ponctuels (2,58 MF),

Une part importante des recettes pour les petits aménagements de voirie (PAV) est reportée en 1996 (8,89 MF). 0,90 MF seulement est versé par le SYTRAL, au titre du programme 1994.

En 1995, la région Rhône-Alpes apporte son concours financier (2,16 MF) pour la réalisation du parc de stationnement de la halte SNCF "le Méridien" à Charbonnières les Bains.

2 - pour l'écologie urbaine :

La mise en oeuvre du plan Vigipirate au cours de l'année écoulée a retardé le lancement de la collecte sélective. La participation de la société Eco-Emballages, qui soutient cette action, n'a pu être encaissée que partiellement (0,96 MF). 3,48 MF sont donc reportés en 1996.

1,17 MF est reçue pour la construction de déchèteries à Champagne au Mont d'Or, Rillieux la Pape et Vénissieux : 0,72 MF de la région Rhône-Alpes, 0,45 MF du département du Rhône.

3 - pour le logement social :

1 MF est remboursé par l'OPCHLM de Saint Priest pour une avance consentie par la Communauté en 1988.

55 % des crédits de recettes ouverts pour les DSQ sont réalisés (51 MF). Il s'agit surtout de subventions de l'Etat (19,5 MF) qui sont en nette progression par rapport à 1994 (7,3 MF). Le reste des aides est apporté notamment par les communes (15,5 MF) et la région Rhône-Alpes (11,3 MF).

Ces fonds ont concerné particulièrement :

- le DSQ le Prainet à Décines Charpieu (12,13 MF),
- les quartiers de la Darnaise (5,85 MF), de la Démocratie (3,99 MF) et des Minguettes (1,78 MF) à Vénissieux,
- les DSQ "Etats-Unis" (3,17 MF) et "Mermoz-sud" (2,48 MF) à Lyon 8°,
- la ville nouvelle (2,59 MF) et le quartier des Allagniers (3,34 MF) à Rillieux la Pape.

4 - pour l'investissement foncier :

Dans cette rubrique, les recettes proviennent du produit de la vente du patrimoine communautaire. Elles constatent également les écritures d'ordre pour les cessions gratuites et les échanges de terrains.

Les mouvements liés aux acquisitions pour le compte d'autres tiers représentent 74,4 MF.

5 - pour les opérations d'aménagement urbain :

Sur les 58,7 MF encaissés, 25,5 MF sont des annulations de mandats émis par erreur sur exercices antérieurs relatifs aux ZAC "du Centre" à Vaulx en Velin et "Pompidou Charial" à Lyon 3°.

9,78 MF correspondent à un échange de terrains avec la ville de Lyon pour la ZAC "de Gerland" à Lyon 7°.

La quasi-totalité des recettes exigibles en 1995 est encaissée. C'est surtout le cas pour les PAE : sur une prévision de 4,6 MF, 4,1 MF sont mandatés. Les participations reçues pour les opérations en mandat atteignent 6,19 MF dont 1,98 MF concerne la ZAC "des Basses Barolles" à Saint Genis Laval.

6,20 MF sont versés par l'Etat qui apporte son concours au développement de la ZAC "du Centre" de Vaulx en Velin.

6 - pour les espaces publics :

Les communes financent les travaux réalisés pour leur compte, par délégation de leurs compétences en matière d'éclairage public et d'espaces verts. Ce sont, pour 1995, les aménagements de :

- la place Claudius Bery à Feyzin (0,80 MF),
- la place Henri Barbusse à Décines Charpieu (0,85 MF),
- la place de la Mairie et du 14 Juillet à Marcy l'Etoile (1,58 MF).

La ville de Neuville sur Saône prend également en charge, pour 0,50 MF, une partie des travaux de construction de la halte fluviale.

La ville de Lyon verse 1,75 MF pour le programme de mise en lumière de la place des Terreaux à Lyon 1er. Elle finance les autres actions du plan Presqu'île pour 4 MF et la création de la liaison entre le parc archéologique et le jardin du Rosaire à Lyon 5° pour 3,48 MF.

Pour ces grands travaux, la région Rhône-Alpes apporte également son concours financier respectivement pour 6,27 MF et 1,53 MF.

5,90 MF sont ordonnancés au titre de l'aménagement de la place Charles Hernu de Villeurbanne. Cet aménagement intègre un site propre nécessaire au fonctionnement du pôle d'échange de Charpennes. Il s'agit d'une section de l'axe T 12 qui fait l'objet d'un financement du SYTRAL.

7 - pour les gymnases et les groupes scolaires :

Le sinistre survenu en 1994, dans le palais des sports de Vaulx en Velin, fait l'objet d'un remboursement d'assurance de 2,5 MF.

8 - Les mouvements financiers :

Les recettes correspondantes représentent 79,6 % des encaissements globaux (2 682 MF). Elles comptabilisent 368 MF d'écritures pour ordre liées aux intégrations patrimoniales, 83 MF de titres de régularisation des avances versées dans le cadre d'opérations de voirie, d'urbanisme et de développement social. On trouve également, dans cette rubrique, la régularisation des avances remboursables reçues du département du Rhône pour les acquisitions foncières du tronçon nord du périphérique (154 MF).

L'autofinancement brut atteint 732,7 MF (808 MF en 1994). Il reste à un niveau satisfaisant, notamment par ce qu'il représente, et se maintient à 35 % des dépenses opérationnelles d'investissement.

Les principales autres ressources financières sont :

- l'emprunt à long terme : 536,8 MF dont 292 MF sur le programme 1994 et 244,8 MF sur le programme 1995,
- un emprunt à court terme de préfinancement du FCTVA de l'exercice 1995, à hauteur de 270 MF,
- le FCTVA sur les dépenses d'investissement réalisées en 1993 : 160,8 MF,
- le produit de la TLE : 41,5 MF,
- la dotation globale d'équipement : 53,3 MF,
- le produit des amendes de police 1994 : 39,7 MF ; 29 MF restent à réaliser au titre de 1995.

B - Propose de donner acte de la présentation du compte administratif 1995 du budget principal, de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion pour les reports à nouveau, le résultat de l'exercice et le fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, de reconnaître la sincérité des restes à réaliser et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Vu le présent dossier ;

Vu le protocole d'accord signé avec les syndicats le 10 mars 1995 ;

Vu la délibération du précédent conseil en date du 24 octobre 1994 ;

Vu la circulaire relative à la valorisation et au stockage des mâchefers en date du 9 mai 1994 ;

Vu la loi n° 93-1436 du 31 décembre 1993 ;

Où l'avis de sa commission finances et programmation ,

Où l'intervention du rapporteur précisant qu'il y aurait lieu de lire, dans le tableau n° 1 -synthèse- :

- recettes de fonctionnement : 3 536 422 396 F au lieu de 2 505 878 283 F,
- dépenses d'investissement : 2 505 878 283 F au lieu de 3 536 422 396 F ;

DELIBERE

1° - Donne acte de la présentation du compte administratif 1995 du budget principal.

2° - Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion pour les reports à nouveau, le résultat de l'exercice et le fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,